

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MOTIFS DE LA MAJORATION DU TAUX BANCAIRE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Il convient peut-être de lui donner l'occasion de se rattraper pour les réponses vagues qu'il nous a données aux Communes.

Ma question a trait à la hausse des taux d'intérêts. Nous savons que depuis un mois le taux bancaire, et par conséquent le taux de prêt préférentiel, a augmenté d'un dollar. Connaissant les répercussions de cette hausse sur le plan intérieur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il a choisi ce moment-ci pour prendre une telle initiative alors qu'il y avait 229,000 chômeurs de plus en février qu'en décembre 1976, même en chiffres désaisonnalisés? Pourtant, le taux d'intérêt était alors de 8.5 p. 100 et le gouvernement avait jugé bon de l'abaisser afin de stimuler l'économie.

● (1117)

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, chaque fois que le gouvernement a relevé le taux d'intérêt, il a fourni des explications et le gouverneur de la Banque du Canada a clairement exposé les motifs d'une telle mesure dans sa déclaration. J'aimerais signaler au député que notre population active compte 250 000 travailleurs de plus que l'an dernier à la même époque.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je m'adresse encore une fois au ministre des Finances, qui de toute évidence, se fiche pas mal qu'il y ait 229 000 chômeurs de plus qu'en décembre 1976, au moment où le gouvernement a décidé de réduire le taux d'intérêt dans l'espoir de diminuer le chômage.

Ma deuxième question est la suivante: le gouvernement a-t-il analysé les conséquences qu'une échelle de taux d'intérêt plus élevée aura sur la vente ou la construction de maisons au Canada quand on sait qu'en haussant de un p. 100 le taux d'intérêt, on écarte 25 000 acheteurs éventuels de maisons ou, autrement dit, on soustrait un investissement total possible de 1.25 milliard de dollars dans l'industrie de la construction domiciliaire? Dans l'affirmative, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles seront les conséquences de cette mesure selon lui?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, même si je n'ai pas tous les chiffres sous les yeux, j'aimerais signaler au député que le taux d'intérêt était plus élevé au Canada il y a un an et demi qu'il ne l'est actuellement. L'année dernière a été une bonne année dans le secteur de l'habitation. Bien sûr, la hausse du taux d'intérêt aura des répercussions négatives pour les acheteurs de maisons, mais la politique monétaire du gouvernement nous oblige à imposer cette hausse.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances reconnaît clairement que les banquiers internationaux font la pluie et le beau temps à l'intérieur même de notre pays en matière de politique monétaire.

Questions orales

Ma dernière question au ministre est la suivante: s'il reconnaît que la hausse du taux d'intérêt est nécessaire pour le Canada, a-t-il pris soin, comme l'avait fait l'un de ses prédécesseurs, de demander aux banques à charte et aux autres sociétés prêteuses d'accorder aux petites entreprises et aux entreprises agricoles un taux préférentiel de un quart ou de un demi point de moins que le taux normal plutôt que de leur imposer entièrement la hausse de 1 p. 100?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, la hausse du taux d'intérêt sur les hypothèques, par exemple, n'a pas vraiment été de 1 p. 100 comme ce fut le cas pour la hausse du taux de la Banque du Canada. En raison de la très forte concurrence qui existe sur le marché à l'heure actuelle, il y a beaucoup de capitaux disponibles, et bien plus que la hausse du taux d'intérêt, c'est cette situation qui a permis de maintenir la concurrence à un degré élevé.

LA BALANCE DES PAIEMENTS

M. James Gillies (Don Valley): Ma question s'adresse également au ministre des Finances. Puisque la politique du gouvernement consistant à hausser les taux d'intérêt visait à résoudre le problème de nos taux de change des devises étrangères, je me demande si le ministre pourrait nous dire comment il se fait, ainsi que l'indique la publication du mois de mars de la revue de la Banque du Canada, que les éléments de contre-partie dans notre balance des paiements soient tellement plus élevés que jamais auparavant?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je vais prendre note de la question, dont je n'ai d'ailleurs pas compris le préambule.

[Traduction]

M. Gillies: Peut-être devrais-je poser la question d'une autre façon. Dans notre balance des paiements, il existe un élément de contre-partie qui au cours des deux dernières années a dépassé trois milliards de dollars, s'approchant presque de quatre milliards de dollars. Je suis d'ailleurs stupéfait que le ministre ne soit pas au courant de cette affaire car il s'agit là d'une donnée très importante au niveau de la politique à formuler. Je trouve incroyable que le ministre ne le comprenne pas. Je veux savoir si son ministère a procédé à des études pour déterminer s'il y a beaucoup de capitaux spéculatifs pour employer le terme en usage, quittant actuellement les circuits financiers canadiens et dont le gouvernement ne peut retrouver la trace, mouvement qui explique que les éléments de contre-partie de notre balance des paiements soient si élevés? Vous pouvez appeler comme vous voudrez—capitaux évasifs par exemple—ce type de capitaux. Je me demande si le ministre a découvert que c'est en fait ce qui est en train de se passer et qui affecte autant notre balance des paiements?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, quand nous déterminons la politique budgétaire ou monétaire du gouvernement, nous tenons compte de tout ce qui fait partie du débat.